
**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2010**

10 mai 2007
Français
Original : anglais

Première session

Vienne, 30 avril-11 mai 2007

**Note verbale, datée du 10 mai 2007, de la Mission
permanente de Cuba s'exprimant au nom du Groupe
des États parties au Traité sur la non-prolifération
qui sont membres du Mouvement des pays non alignés**

La Mission permanente de la République de Cuba auprès des institutions internationales à Vienne, s'exprimant au nom du Groupe des États parties au Traité qui sont membres du Mouvement des pays non alignés, présente ses compliments au secrétariat de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a l'honneur de lui transmettre ci-joint la déclaration qu'a faite le Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à propos de la déclaration du Premier Ministre d'Israël concernant la possession d'armes nucléaires par ce pays (voir annexe).

La Mission permanente de la République de Cuba auprès des institutions internationales à Vienne souhaiterait que la déclaration en question soit publiée comme document officiel de la première session du Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2010.



**Annexe à la note verbale, datée du 10 mai 2007,
de la Mission permanente de Cuba s'exprimant
au nom du Groupe des États parties au TNP
qui sont membres du Mouvement des pays non alignés**

**Déclaration du Bureau de coordination du Mouvement
des pays non alignés sur les récents propos
du Premier Ministre d'Israël sur la possession
d'armes nucléaires par ce pays**

À sa réunion du 16 janvier 2007, le Bureau de coordination de New York du Mouvement des pays non alignés a examiné la déclaration du 11 décembre 2006 dans laquelle le Premier Ministre d'Israël a publiquement reconnu que son pays possédait des armes nucléaires.

Le Bureau de coordination, vivement préoccupé par cette déclaration, a réaffirmé la position de principe du Mouvement en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération, position dont on trouve l'écho dans plusieurs documents du Mouvement, y compris le Document final de la seizième Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 11 au 16 septembre 2006.

Le Bureau de coordination s'est déclaré une fois encore en faveur de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive. Il a réaffirmé la nécessité de créer rapidement à cette fin une zone exempte d'armes nucléaires dans cette région, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, au paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil et aux résolutions de l'Assemblée générale adoptées par consensus sur le même sujet; il a souligné que les mesures nécessaires à la création de cette zone devaient être prises par différentes instances internationales.

Le Bureau de coordination a exprimé la profonde préoccupation que lui inspire l'acquisition par Israël de la capacité nucléaire, risque grave et permanent pour les autres États, y compris les voisins d'Israël, et a condamné ce pays pour ses actes, la déclaration faite à ce propos et la poursuite du développement et du stockage d'armes nucléaires.

Le Bureau de coordination a exigé d'Israël, seul pays de la région à ne pas être partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à ne pas avoir déclaré son intention de le devenir, qu'il renonce à l'arme nucléaire, qu'il adhère au Traité sans retard, qu'il place rapidement ses installations nucléaires sous le régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique conformément à la résolution 87 (1980) et qu'il mène ses activités nucléaires dans le cadre du régime de non-prolifération.

New York, 5 février 2007